DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2021

COMMUNE DE

LES MESNULS

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2020 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 8 février 2021, Nous, Michel ROUX, Maire de la Commune des Mesnuls, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le 12 février 2021 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2020,
- 2. Décision du Maire nº 01/2021 : Modification du tableau d'autorisation d'engagement de 25 %,
- 3. Décision du Maire n° 02/2021 : Contrat d'assurance statutaire du personnel pour les agents IRCANTEC,
- 4. Modification des modalités de versement du régime indemnitaire,
- 5. Prime exceptionnelle de départ en retraite,
- 6. Création d'un poste d'adjoint administratif,
- 7. Demande d'aide financière au PNR dans le cadre de la création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique,
- 8. Modification des statuts du SITERR,
- 9. Participation des compléments de rémunération versés par le SDIS 78,
- 10. Remboursement d'achats réalisés par des élus,
- 11. Questions diverses.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

ROUX Michel, DAZIN Francis, VALLETTE Valérie, LE PENNEC Jean-Yves, LANGLOIS Gaëlle, MEUNIER DU HOUSSOY Arnaud, BRIOT Julie, BOHY Gérald, ZACCARO Emmanuelle, NUYTTEN Tatiana, BRAILLARD Christian, SCHILDGE Daniel.

Etaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

Marie LESCROART avait donné pouvoir à Michel ROUX et Marie-Christine GEMY avait donné pouvoir à Jean-Yves LE PENNEC.

Etaient absents excusés: Pablo SCIANDRA.

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Emmanuelle ZACCARO, en vertu des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2020

Monsieur le Maire invite les élus présents au Conseil Municipal du 11 décembre 2020 à adopter le procès-verbal de la séance.

Ne donnant lieu à aucune autre observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - <u>DÉCISION DU MAIRE N° 01/2021 : MODIFICATION DU TABLEAU D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES 25 % DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2021</u>

Vu la délibération n° 50/2020 autorisant l'engagement de 25 % des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 ;

Vu la décision du Maire nº 01/2021 relative à la modification dudit tableau d'engagement;

Considérant l'équipement du centre de vaccination COVID prévu aux Mesnuls, Considérant les travaux d'installation téléphonique et informatique de la mairie,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision du Maire relative à la modification du tableau d'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 dans la limite de 25 %, comme suit :

- + 18 000 € à l'opération 140 Matériel communal
- + 7000 € à l'opération 181 Mairie
- 25 000 € à l'opération 190 Accessibilité handicapés

3 - <u>DÉCISION DU MAIRE N° 02/2021 : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL POUR LES</u> AGENTS IRCANTEC

Le Maire informe le conseil municipal que :

Vu la délibération n° 18/2020 du conseil du 18/06/2020 relative aux délégations consenties au maire dans le cadre des dispositions du CGCT - Articles L 2122-22 et L 2122-23;

Considérant la résiliation de l'assurance statutaire des personnels IRCANTEC auprès d'AXA,

Considérant que la commune est déjà adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG pour ses agents CNRACL,

Considérant qu'il convient de souscrire une nouvelle garantie,

Le Maire a décidé, par décision nº 02/2021 en date du 17/02/2021 :

D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG pour les agents affiliés à l'IRCANTEC :

- > Accident de travail sans franchise,
- > Maternité sans franchise,
- Maladie ordinaire avec franchise (10 jours fixes),
- > Maladie grave (sans franchise).

4 - MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Vu la délibération n° 49/2016 du 12/12/2016 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et notamment l'article 6 ;

Vu l'exposé du Maire;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les modalités de versement du régime indemnitaire comme suit :

- > Suppression du régime indemnitaire au-delà de 15 jours de maladie ordinaire,
- > Maintien des primes des agents en congé longue maladie ou grave maladie, à compter de la date de la délibération.

5 - PRIME EXCEPTIONNELLE DE DÉPART EN RETRAITE

Considérant le départ en retraite d'un adjoint technique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à attribuer une prime exceptionnelle à l'occasion du départ en retraite d'un adjoint technique,

FIXE le montant de la prime à 1/12ème du salaire net annuel.

6 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les tâches administratives du secrétariat de la mairie ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 5 avril 2021.

7 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PNR

La commune a sollicité les services du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) pour un avis sur la gestion de plusieurs stations de plantes envahissantes, notamment une station d''Ailante glanduleux et des sites où s'est installée la Renouée du Japon.

Vu la possibilité d'obtenir une aide financière du PNR au taux de subvention de 60 %, Vu le coût de l'opération estimé à 1.000,00 € HT,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE une aide financière du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Haute Chevreuse (PNR) au titre des travaux de création, restauration et aménagement d'habitats et d'espaces naturels d'intérêt écologique, paysager ou pédagogique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

8 - MODIFICATION DES STATUTS DU SITERR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par délibération n° 19/2020 en date du 30 novembre 2020, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet (SITERR) a adopté ses nouveaux statuts.

Il s'agissait de transférer à la mairie de Thoiry le siège social actuellement situé à Rambouillet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 19/2020 du SITERR en date du 30 novembre 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux statuts du SITERR.

9 - PARTICIPATION DES COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION VERSÉ PAR LE SDIS 78

Le Maire informe le conseil municipal que depuis la dissolution du Syndicat Intercommunal du centre de secours de Montfort l'Amaury (SICESMA) le 31/12/2015, chaque commune a repris sa compétence incendie et, à ce titre, paie sa contribution.

10 - REMBOURSEMENT D'ACHATS RÉALISÉS PAR DES ÉLUS

Considérant qu'il convient d'effectuer un remboursement à des élus pour les achats suivants :

- Achat de matériel pour la fabrication d'un chariot à matelas de gym réalisé par Mme LANGLOIS pour un montant de : 44,93 chez Mabéo Industries et 41,99 chez Amazon.
- Achat de lot 2x2 téléphones pour la mairie et la salle des fêtes réalisé par M. ROUX pour un montant de 189,98 € TTC chez DARTY.
- Achat de cartes de vœux réalisé par M. ROUX pour un montant de 69,38 € TTC chez CULTURA et 12,60 € TTC chez CPRINT.
- Achat d'un panneau réalisé en ligne par M. ROUX pour un montant de 21,50 € TTC
- Achat de balconnières réalisé en ligne par M. ROUX pour un montant de 214,50 € TTC,
- Achat d'une sonde thermique pour le centre de vaccination Covid réalisé par M. LE PENNEC pour un montant de 204,46 € TTC, chez B.D.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement de la somme totale de **799.34 €** par virement bancaire.

11 - QUESTIONS DIVERSES

Mme Zaccaro fait part une nouvelle fois de l'état déplorable de la rue des champs (côté vers les champs). Monsieur BOHY indique que les employés communaux vont passer pour boucher les trous en attendant une future rénovation de la chaussée prévue en 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Emmanuelle ZACCARO, Secrétaire de séance Michel ROUX, Maire

